

PIECE n°1.1

Descriptif du projet

EOLE DES VIGNOTTES

42 rue de Champagne
51 240 - Vitry-La-Ville



1. DESCRIPTION DU PROJET

- 1.1. Descriptif du projet
- 1.2. Note de présentation non technique
- 1.3. Justificatifs de maîtrise foncière
- 1.4. Localisation des parcelles

2. ETUDE D'IMPACT

- 2.1. Etude d'impact
- 2.2. ANNEXE 1 – Etude paysagère et patrimoniale
- 2.3. ANNEXE 2 – Carnet de photomontages
- 2.4. ANNEXE 3 – Etude écologique
- 2.5. ANNEXE 4 – Etude acoustique
- 2.6. ANNEXE 5 – Courriers exploratoires
- 2.7. ANNEXE 6 – Etude « zone humide »
- 2.8. ANNEXE 7 – Dossier de concertation
- 2.9. ANNEXE 8 – Etude des zones d'influence visuelle
- 2.10. ANNEXE 9 – Etude STROBO
- 2.11. Résumé non technique de l'étude d'impact

3. AUTRES PIECES

- 3.1. Etude de dangers et résumé non technique
- 3.2. Capacités techniques et financières

4. PLANS

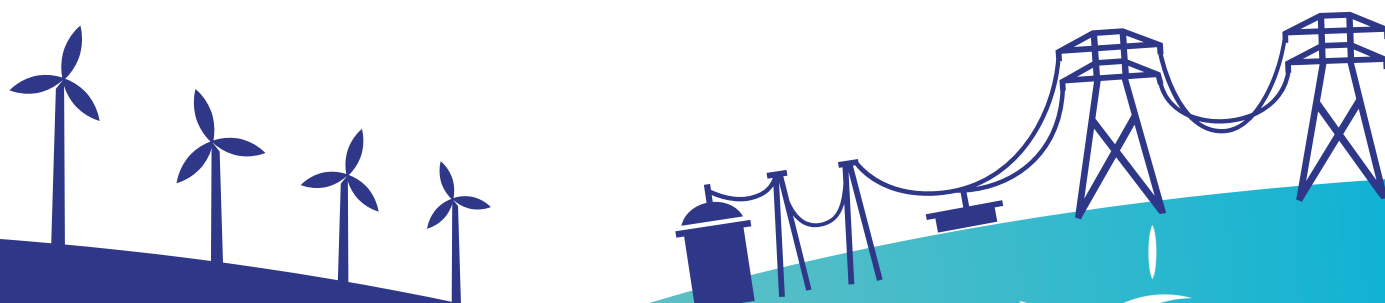
- 4.1. Carte de situation au 1/25 000e
- 4.2. Eléments graphiques, plans ou cartes
- 4.3. Plans d'ensemble
- 4.4. Plans de masse

5. AUTRES

- 5.1. Demande d'autorisation environnementale
- 5.2. Check-list
- 5.3. CERFA

6. Avis de la MRAe

- 6.1. Avis de la MRAe
- 6.2. Mémoire en réponse à l'avis de la MRAe



Le projet éolien des Vignottes se situe sur la commune de Rhèges dans le département de l'Aube. La zone de projet se trouve au Nord du département, en rive gauche de l'Aube, à 8km à l'Ouest d'Arcis-sur-Aube.

Le projet se compose de 7 éoliennes de 150 m de hauteur en bout de pale, avec une taille de rotor maximal de 120m afin d'avoir une garde au sol minimal de 30m ainsi que de 2 postes de livraison. Les éoliennes étudiées ayant une puissance unitaire de 3,6 MW, ce projet aura donc une puissance maximale de 25,2 MW.

Un parc éolien est une centrale de production d'électricité à partir de l'énergie du vent. Il est composé d'aérogénérateurs et de leurs différents postes de livraison recevant l'énergie et la redistribuant sur le réseau. Chaque éolienne est fixée sur une fondation adaptée en béton accompagnée d'une aire stabilisée appelée « plate-forme » ou « aire de grutage ».

Un réseau de câbles électriques enterrés permet d'évacuer l'électricité produite par la génératrice disposée dans l'éolienne vers le réseau public d'électricité en passant par les postes de livraison. Enfin, un réseau de chemins empierrés permet l'accès à chaque éolienne du parc pour les opérations de construction et de maintenance.

Les aérogénérateurs se composent de 3 éléments principaux : le rotor, composé de 3 pales et fabriqué en matériaux composites, le mât, composé de tronçons en acier, et la nacelle abritant plusieurs éléments mécaniques permettant de transformer la force du vent en énergie électrique.

Des instruments de mesure sont par ailleurs placés sur le toit de la nacelle, en particulier un anémomètre et une girouette qui vont permettre à l'éolienne d'optimiser son fonctionnement de manière automatisée. Par exemple, le rotor se positionnera systématiquement face au vent, et les pales s'orienteront automatiquement en drapeau lorsque la vitesse du vent dépassera un seuil de danger, généralement situé aux alentours de 90 km/h, en fonction des modèles.

Pour un aérogénérateur de 3,6 MW, la puissance électrique sera de 3 600kW pour une force de vent de 40 à 50 km/h. Dans le cas du projet des Vignottes, on estime que près de 47 900 MWh d'électricité verte seront produits par an. Cela correspond à la consommation de plus de 10 200 foyers.